

EGLISE EVANGELIQUE LA MAISON DU PERE DITE LMDP

Association culturelle relevant de la Loi du 9 décembre 1905

LA PETITE VALLEE, 60290 CAUFFRY

Siret 50916239200013 - RNA W604001060

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les Membres,

I.- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **EGLISE EVANGELIQUE LA MAISON DU PERE** relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II.- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III.- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV.- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Trésorière et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V.- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI.- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

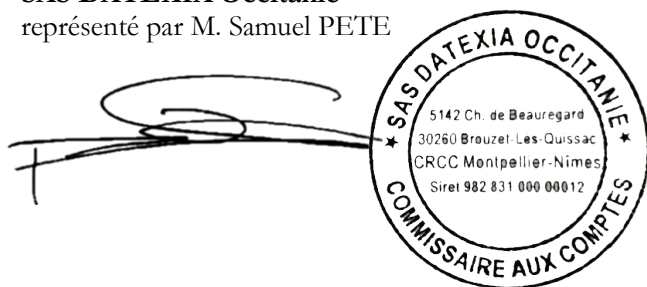
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le 13 juin 2026,

Le Commissaire aux comptes
SAS DATEXIA Occitanie
représenté par M. Samuel PETE



ANNEXE – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

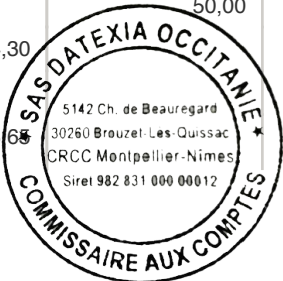


Bilan

La Maison du Père - Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (document généré le 13/06/2026)

Actif

	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS				
Immobilisations corporelles				
215000 - Instal. techniques, matériel..	1 365,15	1 105,48	259,67	519,33
215100 - Matériel Sono Vidéo Informat	6 166,06	6 166,06		
215150 - Matériel Alarme Télésurveillance	599,00	599,00		
218100 - Installat., agencements divers	9 908,88	9 908,88		
218110 - Aménagement intérieur, sol, isolation, étage	48 650,94	48 650,94		
218121 - Vitrages Menuiserie Escalier	17 566,60	17 566,60		
218131 - Plomberie - sanitaires	1 629,41	1 629,41		
218141 - Electricité et Radiateurs	12 844,66	12 844,66		
218151 - Décoration Peinture revêtement sol	6 713,70	6 713,70		
218321 - Matériel Informatique	1 304,80	1 304,80		
218400 - Mobilier	744,87	744,87		
Participations et créances rattachées à des participations				
261000 - TP - SCI HAVEN	1 000,00		1 000,00	
267100 - Créances rattachées à des participations	50 000,00		50 000,00	
Autres immobilisations financières				
275500 - Cautionnement				1 966,63
Total actif immobilisé	158 494,07	107 234,40	51 259,67	2 485,96
ACTIF CIRCULANT				
TIERS				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients				55 970,00
Débiteurs divers et créditeurs divers				
467000 - Divers - comptes débiteurs et produits à recevoir				44 993,98
COMPTES FINANCIERS				
Banques, établissements financiers et assimilés				
511200 - Chèques à encaisser				200,00
512001 - Banques - BQ.CC Cr.Agr.	6 478,80		6 478,80	233,03
512002 - Banques - BQ.Livret-A Cr.Agr.	66 300,10		66 300,10	30 341,01
512004 - Banques - BQ.CSL Cr.Agr.	50 170,06		50 170,06	
517001 - Compte en ligne - La Maison du Père				50,00
517009 - Compte en ligne - La Maison du Père	2 084,30		2 084,30	
Caisse				
531001 - Caisse - Caisse	463,65		463,65	



	Brut	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Total actif circulant	125 496,91		125 496,91	131 788,02
Total Actif	283 990,98	107 234,40	176 756,58	134 273,98



Passif

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAUX		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
110000 - Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)	123 911,50	72 390,09
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
129000 - Résultat de l'exercice (déficit)	-924,28	
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)		51 521,41
Total capitaux propres	122 987,22	123 911,50
DETTES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes assimilées		
168100 - Autres emprunts (à détailler)	49 500,00	
TIERS		
Fournisseurs et comptes rattachés		
408000 - Fournisseurs - Factures non parvenues	3 557,32	9 685,44
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
437800 - CAVIMAC	677,04	677,04
État et autres collectivités publiques		
444500 - Etat - Impôt sur les société (organismes sans but lucratif)	35,00	
Total dettes	53 769,36	10 362,48
Total Passif	176 756,58	134 273,98



Compte de résultat

La Maison du Père - Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

	PERIODE EN COURS	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
708000 - Produits des activités annexes	0,00	641,00
754000 - Dons et Collectes	90 012,64	91 961,61
754111 - Projet-Batiment	11 403,00	68 370,00
754130 - Dons sans RF	1 230,00	1 520,00
758000 - Produits divers de gestion courante	0,00	50,00
Total	102 645,64	162 542,61
CHARGES D'EXPLOITATION		
606100 - Eau, Gaz, Électricité	-47,93	-233,84
606300 - Petit matériel (<600€) ou fournitures pour activités	0,00	-132,00
606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	-395,69	-86,24
606800 - Autres matières et fournitures	-161,33	-253,15
606802 - Autres - Jeunesse	0,00	-168,05
606803 - Autres - Musique	0,00	-863,80
606804 - Autres - Accueil	-2 497,39	-1 630,22
606805 - Autres - Multimédia	-158,60	-151,65
606806 - Autres - Travaux - Aménagement	-156,93	-1 890,77
606807 - Autres - Matériel - Mobilier	-580,88	-263,06
611000 - Sous-traitance (ex : ménage, traiteur, logiciels, animation)	0,00	-462,00
613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)	0,00	-889,50
613200 - Locations immobilières	-29 260,00	-28 800,00
613500 - Locations mobilières	-1 408,01	-1 682,46
615600 - Maintenance	-293,64	-569,40
616200 - Assurance obligatoire dommage-construction	-986,27	-904,52
618100 - Documentation générale	-253,51	-248,32
618102 - Doc - Formation	-292,00	0,00
618500 - Frais de colloques, séminaires, conférences	-4 093,00	-1 000,00
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-8,40	-8,40
622600 - Honoraires (ex : comptables, juridiques)	-3 708,10	-11 543,94
623000 - Publicité, publications, relations publiques	0,00	-215,88
623400 - Récompenses et cadeaux	-385,77	-208,02
623600 - Catalogues et imprimés	-781,39	-689,41
625100 - Voyages et déplacements	-2 537,76	-1 463,14
626000 - Frais postaux et de télécommunications	-1 761,84	-2 474,68
627000 - Services bancaires et assimilés	-57,00	-71,79



	PERIODE EN COURS	N-1
628100 - Cotisations (liées à l'activité économique)	-6 972,00	-6 310,00
641100 - Salaires, appointements	-39 648,00	-39 610,62
645100 - Cotisations à CAVIMAC	-6 468,00	-6 356,68
645200 - Cotisations aux mutuelles	-1 044,00	-1 000,27
651600 - Droits d'auteur et de reproduction (SACEM)	-84,00	0,00
657100 - Bourses accordées aux usagers	-139,00	0,00
658000 - Charges diverses de gestion courante	-541,98	0,00
681100 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	-259,66	-647,45
695000 - Impôts sur les sociétés	-35,00	0,00
Total	-105 017,08	-110 829,26
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 371,44	51 713,35
PRODUITS FINANCIERS		
768000 - Autres produits financiers	1 447,16	1 341,01
Total	1 447,16	1 341,01
CHARGES FINANCIERES		
Total	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER	1 447,16	1 341,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Total	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
670000 - Charges exceptionnelles	0,00	-138,00
671300 - Dons, libéralités	0,00	-1 394,95
Total	0,00	-1 532,95
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	-1 532,95
AUTRES PRODUITS		
Total	0,00	0,00
AUTRES CHARGES		
Total	0,00	0,00
RESULTAT AUTRES PRODUITS ET CHARGES	0,00	0,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Total	0,00	0,00
EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Total	0,00	0,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	0,00	0,00
Total	-924,28	51 521,41



ANNEXE

SOMMAIRE

DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

VARIATION DES FONDS PROPRES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

ETAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

CHARGES A PAYER

TABLEAU DES EFFECTIFS

HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

DESCRIPTION DE L'ENTITE

Identité de l'Association

L'Association dénommée « Eglise Protestante Evangélique : La Maison du Père » dite LMDP a été fondée le 04/02/2000

Elle est régie par les lois du 9 décembre 1905, du 1er juillet 1901 et par les décrets du 16 mars 1906 et du 16 août 1901.

Son siège social se situe à la : Z.A. la petite Vallée 60290 CAUFFRY

Elle est déclarée en préfecture du DEPARTEMENT sous le numéro RNA W604001060

Son numéro Siret est le 509 162 392 00013

Objet social

L'Association a pour objet exclusif :

- d'animer exclusivement des cérémonies de culte communautaire ;
- de subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice du culte.

Liste des lieux de culte

Conformément au titre IV de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat, l'Association exerce exclusivement des activités cultuelles.

Afin de supporter les activités diaconales et sociales, il a été créé une association relevant uniquement de la loi du 1er juillet 1901.

La circonscription religieuse définie par les statuts de l'Association s'étend sur tout le territoire de France.

L'Association gère un seul lieu de culte, au lieu du siège social.

Moyens mis en œuvre

L'Association est locataire des locaux nécessaires à l'exercice du culte.

L'Association compte parmi ses effectifs :

- un ministre du culte rémunéré à temps complet, affilié à la Cavimac

Afin d'assurer le bon fonctionnement associatif, l'ensemble des autres tâches est assurée par des bénévoles.



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce et les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et notamment :

- le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et ses règlements modificatifs ;
- le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et ses règlements modificatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Depuis le 1er janvier 2025 l'entité applique les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03. Cette application est sans incidence sur la lecture des comptes.

Evènements marquants de l'exercice

L'association culturelle a poursuivi sa collecte de fonds en vue d'un potentiel achat de bâtiment. Une promesse de vente a été signée le 30/06/2025 et le séquestre d'un montant de 50000 € a été transmis au notaire du vendeur le 19/07/2025 (comptabilisé en créance de la « SCI HAVEN » en compte 267100). Dans le même temps la « SCI HAVEN » est créée, à laquelle LMDP apporte 1000 € en part sociale, à montant égal du 2ème associé qui est l'association culturelle « Le Rocher ». Un courtier a aussi été mandaté en vue d'obtenir un prêt bancaire. Par ailleurs, des contrats de prêts à taux 0 ont été obtenus auprès de particuliers pour un montant total de 49500 €. Au 12/12/2025 un 3ème avenant à la promesse de vente vient prolonger le délai de réalisation de 3 mois supplémentaires.

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture

A l'issue du 3ème avenant à la promesse de vente pour le projet immobilier, le financement requis n'a pas été obtenu. De fait il n'y a pas eu finalisation de ce projet, les emprunts auprès de particuliers ont été remboursés en anticipé début 2026 et le séquestre de 50000 € a été restitué par les notaires en mai 2026.



Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	40 ans
- Agencements et aménagements des constructions	8 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 ans



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Néant.

Provision pour congés à payer

Les ministres du culte ne relevant pas du droit du travail, les comptes de l'entité font apparaître une provision pour congés à payer qui ne concerne que les salariés qui relèvent du droit du travail.

Engagements de départ à la retraite

Les ministres du culte ne relevant pas du droit du travail, aucune indemnité de départ à la retraite ne leur est due. Par conséquent, les comptes de l'entité ne font apparaître aucune provision ou évaluation en ce sens.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à Néant.

Contributions volontaires en nature

L'Eglise reconnaît toute l'importance de l'engagement des bénévoles qui se mobilisent dans le cadre de son activité. La mise en place des outils de décompte d'heures et l'établissement des bases monétaires de la valorisation du temps des bénévoles contreviennent à la nature profonde de cet engagement ainsi qu'à l'objet de l'association. En conséquence et conformément à l'article 211-4 du règlement ANC 2018-06, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée. convient néanmoins de porter à la connaissance du lecteur qu'hormis les postes du ministre du culte dont la rémunération est enregistrée dans les comptes de l'association, tous les services de l'association culturelle sont exercés grâce à l'action bénévole de ses membres.

Dons manuels

Les dons reçus entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025 sont comptabilisés dans les produits de l'exercice et pris en compte pour l'établissement des reçus fiscaux.

Les dons reçus l'année suivante sont considérés comme des produits du nouvel exercice.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.



VARIATION DES FONDS PROPRES

NATURE	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentat°	Diminutions	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Écarts de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau	72 390	51 521			123 912
Excédent ou déficit de l'exercice	51 521	-51 521		924	-924
Situation nette	123 912	0	0	924	122 987
Dotations consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions règlementées					0
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	123 912	0	0	924	122 987



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement					0
Donations temporaires d'usufruit					0
Autres immobilisations incorporelles					0
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Terrains					0
Constructions sur sol propre					0
Constructions sur sol d'autrui					0
Installat° gnles, agenc. constructions					0
Install. techniques, Matériel et outillage	8 130				8 130
Install. générales, agencements divers	97 314				97 314
Matériel de transport					0
Matériel de bureau et informatique	1 305				1 305
Mobilier	745				745
Autres immobilisations corporelles					0
Immobilisations corporelles en cours					0
Avances et acomptes					0
Total immobilisations corporelles	107 494	0	0	0	107 494
Legs destinés à être cédés					0
Donations destinées à être cédées					0
Total legs et donations à céder	0	0	0	0	0
Participations et créances rattachées	0	51 000			51 000
Autres titres immobilisés					0
Prêts et autres immob. financières	1 967		1 967		0
Total immobilisations financières	1 967	51 000	1 967	0	51 000
TOTAL GENERAL	109 461	51 000	1 967	0	158 494



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions Virements	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement				0
Donations temporaires d'usufruit				0
Autres immobilisations incorporelles				0
Total immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Aménagement terrains				0
Constructions sur sol propre				0
Constructions sur sol d'autrui				0
Installat° gnles, agenc. constructions				0
Install. techniques, Matériel et outillage	7 611	260		7 871
Install. générales, agencements divers	97 314			97 314
Matériel de transport				0
Matériel de bureau et informatique	1 305			1 305
Mobilier	745			745
Autres immobilisations corporelles				0
Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Total immobilisations corporelles	106 975	260	0	107 234
TOTAL AMORTISSEMENTS	106 975	260	0	107 234



ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES		Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé					
Créances rattachées à des participatio		51 000	51 000		
Prêts (1)		0			
Autres immobilisations financières		0			
De l'actif circulant					
Clients et usagers douteux ou litigieux		0			
Clients, usagers et comptes rattachés		0			
Reçues sur legs ou donations		0			
Personnel et comptes rattachés		0			
Sécurité sociale et organismes sociaux		0			
Impôts sur les bénéfices		0			
Taxe sur la valeur ajoutée		0			
Autres impôts, taxes et vers. assimilés		0			
Divers		0			
Fédération, union, associations affiliées		0			
Débiteurs divers		0			
Charges constatées d'avance		0			
TOTAL CREANCES		51 000	51 000	0	0
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice				
	Remboursements obtenus en cours d'exercice				
DETTES		Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)		49 500	49 500		
Emprunts(1) et dettes étab. de crédit(2)		0			
Emprunts et dettes financières diverses		0			
Fournisseurs et comptes rattachés		3 557	3 557		
Dettes des legs ou donations		0			
Personnel et comptes rattachés		0			
Sécurité sociale et organismes sociaux		677	677		
Dettes fiscales		35	35		
Dettes s/immob. et comptes rattachés		0			
Fédération, union, associations affiliées		0			
Autres dettes		0			
Produits constatés d'avance		0			
TOTAL DETTES		53 769	53 769	0	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		49 500		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Dont à 2 ans au maximum à l'origine				
	Dont à plus de 2 ans à l'origine				

SAS DATEXIA C

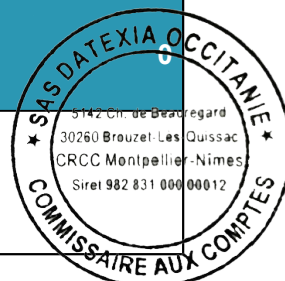
5142 Ch. de Bea

30260 Breuzet-L

CRCC Montpelli

Siret 982 831 00

COMMISS



CHARGES A PAYER**MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN**

Emprunts obligataires convertibles	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 557
Dettes des legs ou donations	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	3 557



TABLEAU DU PERSONNEL

CATEGORIES	EFFECTIF			EFFECTIF EQUIVALENT TEMPS PLEIN (E.T.P.)
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Ministres du culte	1		1	1,00
Assistants de paroisse			0	0
Salariés de droit commun			0	0
TOTAUX	1	0	1	1,00



HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	MONTANT
Contrôle légal des comptes	3 000
Services autres que la certification des comptes	
0,00TOTAL	3 000

